vinetur

Le Parlement moldave approuve une loi sur le vin alignant la filière sur les normes de l’UE

La mesure renforce les règles de traçabilité, d’étiquetage et de registre, tandis que les domaines se préparent à une période de transition jusqu’au 31 décembre 2025.

mercredi 1 juillet 2026



Le Parlement moldave a approuvé un projet de loi qui rapproche les règles du pays en matière de vigne et de vin des normes de l'Union européenne, une étape susceptible de transformer la manière dont le vin est produit, enregistré et commercialisé dans l'un des importants pays viticoles d'Europe de l'Est.

Selon Moldpres, les députés ont adopté la mesure en deuxième lecture le 10 avril. La législation vise à aligner le cadre national moldave pour les vignobles et la vinification sur les exigences de l'UE, tout en renforçant la surveillance du secteur grâce à de nouvelles règles sur la traçabilité, la tenue des registres, l'étiquetage et les définitions des produits.

Ces changements visent à améliorer la transparence tout au long de la chaîne d'approvisionnement du vin et à faciliter le suivi de la manière dont les produits de la vigne et du vin sont élaborés et commercialisés. Moldpres a indiqué que la loi entend également protéger la qualité et l'authenticité des produits et favoriser une concurrence plus libre sur le marché.

Parmi les principales dispositions figurent une réglementation plus claire des termes utilisés en viticulture et en vinification, l'obligation pour les producteurs de tenir des registres, ainsi que celle de déposer des déclarations annuelles sur la vigne et le vin. Le projet de loi ajoute aussi des règles concernant les mentions traditionnelles pour les produits de la vigne et du vin, y compris des définitions juridiques pour « indication géographique protégée » et « appellation d'origine protégée », deux catégories centrales du droit vitivinicole de l'UE.

La législation fixe en outre les conditions de production des vins relevant de ces catégories protégées et impose aux opérateurs économiques d'être inscrits au Registre de la vigne et du vin. Elle traite également de l'étiquetage et de l'emballage, un domaine aux conséquences commerciales directes pour les domaines, importateurs et distributeurs.

Moldpres a indiqué que les étiquettes et emballages déjà en stock avant l'entrée en vigueur de la loi pourront continuer à être utilisés jusqu'au 31 décembre 2025, offrant aux producteurs une période de transition pour ajuster leurs stocks et se conformer aux nouvelles normes.

Pour l’industrie des boissons en Moldavie, cette évolution pourrait compter bien au-delà de la réglementation intérieure. Un cadre qui renforce la traçabilité et l’authenticité peut aider les domaines moldaves à présenter plus clairement leurs produits sur les marchés d’exportation, tandis qu’une reconnaissance plus large des indications géographiques pourrait améliorer la manière dont certains vins sont identifiés et protégés dans les échanges. Cela pourrait être particulièrement pertinent pour les producteurs qui cherchent à renforcer leur positionnement dans l’UE et sur d’autres marchés où les revendications d’origine ont un poids commercial.

La Moldavie considère depuis longtemps le vin comme un produit agricole stratégique et un secteur exportateur étroitement lié à l’emploi rural et à l’identité nationale. Le rapprochement de son cadre juridique avec les pratiques européennes marque une nouvelle étape de son intégration économique plus large au bloc, tout en offrant aux producteurs une structure plus formelle pour la conformité, la classification et l’accès au marché.

L’approbation du projet de loi par le Parlement ne règle pas à elle seule la vitesse à laquelle les producteurs s’adapteront ni les coûts de mise en conformité auxquels ils pourraient être confrontés. Mais la mesure établit une base juridique plus claire pour l’enregistrement des vignobles, les déclarations annuelles, la terminologie des origines protégées et les normes d’emballage, autant d’éléments susceptibles d’influer sur la manière dont le vin moldave arrive en rayon, dans le pays comme à l’étranger.